

COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

PRESENTS : M CHAILLOU – Mmes POULAIN – LANG – M JOJON – Mme SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – MM GOURON – CHAUMONT Mmes LEMELIN – CORTET – M CHEVALLIER – Mme BERTRAND

ABSENTS EXCUSES : M MORIN Jean-Michel a donné pouvoir à Mme POULAIN Véronique, Mme GAUDIN HENNAF Evelyne a donné pouvoir à Mme LANG Valérie, Mme TIBERGHIEN Lydie a donné pouvoir à Mme LEMELIN Arlette, M DENIS Alain a donné pouvoir à M CHAILLOU Michel

SECRETAIRE : Madame LANG Valérie

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2025

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 02 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025_D050 BILAN DE L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DES 6 ANS DU PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal (PLUi)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'analyse des résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Berry Loire Puisaye,
- FORMULE UN AVIS FAVORABLE à l'opportunité de réviser le PLUi.

2025_D051 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE (RPQS) DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DRESSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE – EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte Et N'EMET PAS d'objection sur le rapport annuel sur le prix et la qualité (RPQS) du service public de l'Assainissement collectif 2024 présenté.

2025_D052 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPANC) DRESSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE – EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE Et N'EMET PAS D'OBJECTION sur le rapport annuel présenté.

2025_D053 TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SUR CERTAINS SECTEURS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE (taux compris entre 1 et 5 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'instituer sur le secteur délimité au plan joint (zone UIc) un taux de 4 %,
- DECIDE d'afficher cette délibération ainsi que le plan en Mairie de Bonny-sur-Loire.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'Urbanisme dans le département du Loiret, au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2025_D054 DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2026 POUR LES TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE DES PETITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet de travaux de végétalisation de la cour de l'école des Petits pour un montant de 164 832.80 € TTC,
- ADOPTE le plan de financement,
- SOLICITE une subvention de 68 680 € auprès de l'Etat, correspondant à 50 % du montant du projet,
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires afférentes à cette demande de subvention.

2025_D055 MOTION DE SOUTIEN AUX PHARMACIENS D'OFFICINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 (Seize) voix POUR, 1 (Une) voix CONTRE et 1 (Une) ABSTENTION,

- EXPRIME sa solidarité pleine et entière envers les pharmaciens d'officines,
- ALERTE les pouvoirs publics sur les conséquences dramatiques de l'arrêté du 4 août 2025 pour l'accès aux soins dans nos territoires ruraux,
- DEMANDE au Gouvernement de préserver le réseau officinal, garant de proximité, d'égalité territoriale et de cohésion sociale,
- PREND acte de l'annonce du Premier Ministre, qui a décidé de suspendre partiellement, pour une durée minimale de trois mois, l'application de l'arrêté abaissant le plafond des remises sur les médicaments génériques. Ce retour provisoire au plafond initial de 40 % constitue un signe positif mais ne saurait suffire à dissiper l'inquiétude des pharmaciens et des élus locaux,
- RESTERA pleinement vigilant tout au long des discussions engagées entre le Gouvernement et les représentants de la profession. Ils veilleront à ce que cette suspension ne soit pas un simple sursis mais qu'elle débouche sur ces décisions garantissant à la fois l'équilibre économique des officines, la continuité de l'accès aux soins de proximité et la lutte contre la désertification médicale.

2025_D056 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Règlement Intérieur des services de la Commune de Bonny-sur-Loire tel qu'annexé à la présente délibération et remplace le règlement intérieur tel qu'approuvé par la délibération du 27 mars 20213,
- DIT que le présent Règlement Intérieur des services sera communiqué à chaque agent de la commune de Bonny-sur-Loire,
- ABROGE la délibération du 27 mars 20213 du Conseil Municipal approuvant le règlement intérieur.

2025_D057 INDEMNISATION DU PERSONNEL COMMUNAL PLACE EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE AU 1^{ER} MARS 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les nouvelles règles de modulation de l'IFSE en cas d'absence :

TYPE D'ABSENCE	MODULATION DE L'IFSE SUR LA COMMUNE
Congé de Maladie Ordinaire rémunéré à 90% du traitement	IFSE à 90%

Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CTIS) = <i>accident de service et congé pour maladie professionnelle (ne sont pas concernés les accidents de trajet)</i>	IFSE à plein traitement
Maternité, paternité, adoption	IFSE à plein traitement
Congé de Longue Maladie/Durée	Suppression de l'IFSE
Temps partiel thérapeutique	IFSE maintenu dans les mêmes proportions que le traitement

Cette délibération a un effet rétroactif au 1^{er} mars 2025.

2025_D058 TABLEAU DES EFFECTIFS 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord à la création et à la suppression des différents grades,
- PRÉCISE que ces emplois seront pourvus,
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2025,
- PRÉCISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Bonny-sur-Loire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé seront inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

2025_D059 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNAL M57 DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'inscription au budget communal 2025, comptabilité M57, des crédits nécessaires.

2025_D060 DECISIONS BUDGETAIRES – AUTORISATION DE DEPENSES BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} janvier 2026 jusqu'au vote du prochain budget.

2025_D061 ADMISSION EN NON-VALEUR 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables pour la somme de 43.25 € correspondant à des années antérieures,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Primitif 2025 de la Commune à l'article 6541, comptabilité M57.

2025_D062 CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE la participation des familles, par 6 tranches de quotient familial,
- ACCEPTE la participation aux enseignantes.

L'inscription des crédits budgétaires sera faite sur le budget communal 2026.

2025_D063 FIXATION DU PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-FIXE les différents tarifs du restaurant scolaire suivant les différents cas à compter du 1^{er} janvier 2026.

2025_D064 MAPA TRAVAUX RUE DU 4 SEPTEMBRE ENTRE LES RUES DE THOU ET DU PUITS VENEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord au choix de la Commission Travaux, réunie le 21 octobre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier,
- INFORME que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de la Commune de Bonny-sur-Loire 2025, section investissement, article 231, comptabilité M57.

2025_D065 DESAFFECTION ET DECLASSEMENT DE 100 M² DE LA PARCELLE E 983 LA RONCIERE SUITE CESSION A LA SOCIETE CELLAND (filiale du groupe CELLNEX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSTATE la désaffection et prononce le déclassement du domaine public communale d'1 m² de la parcelle cadastrée E 983, La Roncière à Bonny-sur-Loire (45420),
- AUTORISE la cession par la Commune de Bonny-sur-Loire de ladite parcelle au profit de la société CELLAND (filiale du groupe CELLNEX) sise à Boulogne-Billancourt (92100), Immeuble ARDEKO, 58 Avenue Emile Zola,
- PRECISE que cette cession interviendra moyennant la somme de 46 020 € (QUARANTE SIX MILLE VINGT EUROS) net,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce bout de terrain par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur, en l'Office de Maître CAUQUY Philippe, notaire à Bonny-sur-Loire (45420) avec la participation de V2N NOTAIRES, située à PARIS (75116), 91 avenue Kléber, assistant l'acquéreur. L'ensemble des droits, frais et taxes sera à la charge exclusive de l'acquéreur qui s'y engage expressément,
- PRECISE que la recette en résultant sera imputée à l'article 775 du budget communal, comptabilité M57.

2025_D066 TARIFS 2026 – SALLES MUNICIPALES – MATERIEL – BARNUMS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'augmenter les tarifs de location des salles municipales, des barnums et des terrasses de 2 % en 2026.

2025_D067 TARIFS 2026 – CAUTION SALLES MUNICIPALES – BARNUMS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'augmenter les tarifs de caution des salles municipales et barnums de 2 % en 2026.

2024_D068 TARIFS 2026 – CONCESSIONS CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'augmenter les tarifs des concessions cimetière de 2 % en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'accorder, en 2026, aux commerces de Bonny-sur-Loire, les dates d'ouvertures dominicales 2026 demandées.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ➤ informe les élus que les travaux du Square Legendre sont péniblement terminés. Il va bientôt être remis en service. Il reste néanmoins le groom sur le portail à poser.

➤ informe les élus de la réception des offres concernant les travaux de la garderie. La collectivité est en attente de l'analyse par le maître d'œuvre.

➤ informe les élus que les points d'apport volontaire (journaux/plastique) ont été enlevés suite à la distribution des bacs. Il reste un seul point au Mille clubs. Les points d'apport volontaire pour les verres restent aux divers endroits de la ville. Monsieur JOJON signale que les bacs à vêtements ont été filmés car ils en ont de trop.

➤ évoque les courriers-réponses de la Préfecture et du Conservatoire d'Espaces Naturels faits au Bureau 122.

➤ rappelle aux élus la Sainte Barbe le 7 décembre 2025

⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ➤ évoque le carrefour « raté » de chez Caton. Un rendez-vous est fixé demain 28 novembre 2025 à 9 h 00 avec l'entreprise. Tout le monde peut venir y assister.

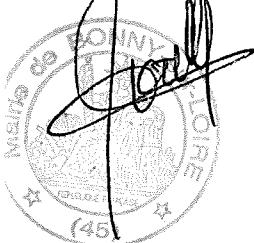
⇒ **Madame LE GALLOU Annick** ➤ rappelle aux élus la Bourse aux vêtements la journée du 30 novembre 2025 et le concert Gospel du 6 décembre 2025 à 20 h 15 organisés par le Comité des Fêtes.

⇒ **Monsieur GOURON Christian** ➤ évoque les canettes qui traînent partout en centre-ville. Idem pour les bombonnes de gaz.

⇒ **Madame LEMELIN Arlette** ➤ signale un panneau à redresser au Buisson.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,
Michel CHAILLOU



Le Secrétaire de séance,
Valérie LANG

